

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Longueur : 12 pages maximum (plus page de couverture et annexes)

Pays : COTE D'IVOIRE	
TITRE DU PROJET : Participation des Jeunes à la prévention et à la gestion des conflits identitaires liés à la profanation et à l'exploitation des forêts sacrées dans le département de Biankouma en Côte d'Ivoire	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF : <input checked="" type="checkbox"/> IRF <input type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) : <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : <ul style="list-style-type: none"> - Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) - Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) : Partenaires gouvernementaux : <ul style="list-style-type: none"> - Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté, - Ministère de la Culture et de la Francophonie - Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique, - Ministère des Eaux et Forêts, - Ministère de l'Environnement, - Ministère de l'Agriculture, - Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation - Ministère de la Sécurité, - Société de Développement des Forêts (SODEFOR), - Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) - Direction du patrimoine culturel - Direction régionale de la Culture, - Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) Organisations de la Société Civile : <ul style="list-style-type: none"> - ONG Verbatims, - ONG Croix verte, - ONG ASAPSU, - ONG KOUADI, - ONG ODAFEM - ONG GA-Tic - ONG Sports Sans Frontières (SSF) - Fondation Soundélé Konan 	

Date approximative de démarrage du projet¹: 1^{er} novembre 2019

Durée du projet en mois :² 18 mois

Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet :

Le projet sera mis en œuvre dans le département de Biankouma situé à l'Ouest de la Côte d'Ivoire, précisément dans les localités de Gandié, Gbonné, Dio, Gbonbelo et Biankouma.

Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF :

- Initiative de promotion de l'égalité des sexes
 Initiative de promotion des jeunes
 Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)
 Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :

PNUD : \$ 1 000 000

UNESCO : \$ 500 000

Total PBF : \$ 1 500 000

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) : NA

PBF 1^{ère} tranche (70%):

PNUD : \$ 700 000

UNESCO : \$ 350 000

Total : \$ 1 050 000

PBF 2^{ème} tranche* (30 %) :

PNUD : \$ 300 000

UNESCO : \$ 150 000

Total : \$ 450 000

PBF 3^{ème} tranche* (_ %) :

XXXX : \$ XXXXXX

XXXX : \$ XXXXXX

Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :

Cette initiative conjointe du PNUD et de l'UNESCO vise à prévenir les conflits identitaires et générationnels et à renforcer la cohésion sociale et la préservation du patrimoine culturel dans le département de Biankouma, à travers un renforcement de l'implication des jeunes (hommes et femmes) de toutes les communautés dans la protection des forêts sacrées et dans la gestion pacifique des conflits. De façon spécifique, il s'agit de contribuer à : i) réduire les conflits nés de la profanation ou de l'exploitation des forêts sacrées ii) préserver et promouvoir le patrimoine culturel et le savoir-faire traditionnel pour prévenir les conflits identitaires et générationnels en vue d'une restauration de l'identité culturelle des communautés autour des forêts et sites sacrés.

En effet, selon les rapports des autorités préfectorales du département de Biankouma, confirmés par les données recueillies auprès du Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté (MSCSLP), la quasi-totalité des conflits enregistrés dans ce département au cours de ces deux dernières années (2017-2018), et qui ont occasionné de nombreux morts tant du côté des communautés autochtones (Yacouba et Toura), allochtones (Baoulé, Malinké sénoufo) et allogènes (Burkinabé), sont liés à la profanation et à l'occupation illégale des forêts et sites sacrés.

¹ Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.

² La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

Cette situation a été exacerbée par les opérations de déguerpissement des occupants illégaux des forêts classées entamées par le Gouvernement à partir de 2018 dans les forêts classées du mont Péko (Duékoué) et du Goin Débé (Guiglo) dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire. Ces opérations vont se poursuivre et s'étendre à d'autres forêts notamment la Haute Dodo, de Séguéla et du SCIO toutes situées dans l'ouest de la Côte d'Ivoire dont 80% de ses occupants sont des jeunes hommes et femmes. De plus, au regard de l'intérêt que les deux Chefs d'Etat portent à la gestion définitive de la question récurrente des ex-occupants burkinabè du Mont Péko, et tenant compte de la nouvelle politique ivoirienne visant à restaurer l'intégrité de l'ensemble des forêts de Côte d'Ivoire par leur préservation, réhabilitation et extension, la 8ème Conférence au Sommet des Chefs d'État du Traité d'Amitié et de Coopération entre la République de Côte d'Ivoire et le Burkina Faso qui s'est tenue du 27 au 31 juillet 2019 à Ouagadougou, a recommandé de procéder à la destruction des plantations du Mont Péko et de celles de l'ensemble des parcs, réserves et forêts classées de Côte d'Ivoire. L'application de ces décisions dans les forêts classées situées dans l'ouest vont accroître la convoitise des forêts sacrées et particulièrement celles situées dans le département de Biankouma du fait de sa proximité avec les localités concernées. D'où l'urgence d'initier des actions de prévention des conflits liés à la profanation et l'occupation illégale des forêts sacrées dans le département de Biankouma, ainsi que de valorisation de ce patrimoine culturel.

Le présent projet conjoint du PNUD et de l'UNESCO vise à prévenir les conflits identitaires et générationnels et à renforcer la cohésion sociale et la préservation du patrimoine culturel dans le département de Biankouma, par la sensibilisation, l'information et la mobilisation des jeunes (hommes et femmes) de toutes les communautés dans la protection des forêts sacrées et dans la gestion pacifique des conflits. De façon spécifique, il s'agit de contribuer à : i) réduire les conflits nés de la profanation ou de l'exploitation des forêts sacrées ii) préserver et promouvoir le patrimoine culturel et les mécanismes traditionnels de prévention des conflits identitaires et générationnels pour restaurer l'identité culturelle en vue de contribuer à la cohésion sociale des communautés autour des forêts et sites sacrés. En contribuant à prévenir les conflits et à gérer pacifiquement les conflits autour de ces forêts et sites sacrés du département de Biankouma avec la forte implication des jeunes de toutes les communautés, le projet servira d'initiative catalytique devant permettre au Gouvernement et aux acteurs engagés dans la consolidation de la paix et la préservation/valorisation du patrimoine culturel, d'anticiper les conflits qui pourraient survenir autour des autres forêts et sites sacrés. Cette démarche inclusive permettra une meilleure prévention et gestion des conflits autour des forêts et sites sacrés.

L'approche novatrice de ce projet réside dans la valorisation des particularités culturelles pour prévenir et gérer les conflits identitaires. Cette approche unique en son genre dans le contexte national actuel tient sa source de l'usage qui est fait des valeurs culturelles pour renforcer la cohésion sociale, promouvoir le respect de la diversité culturelle et la préservation de la biodiversité dans un espace (les forêts sacrées) qui jusque-là n'avait d'importance que pour les seuls initiés. La problématique des forêts sacrées quand bien même objet de conflit communautaire, n'a jamais été adressée spécifiquement tel que le présent projet le propose. La présente proposition met au cœur de la réflexion et de l'engagement pour la consolidation de la paix, l'importance de la gestion des valeurs culturelles à travers les forêts sacrées pour relever le défi de la cohésion sociale.

En outre, ce projet consacre l'implication des jeunes dans la gestion des forêts sacrées puisqu'au-delà

de leur initiation, seules les personnes (homme et femme) âgées se préoccupaient de la préservation et la gestion desdites forêts.

Résumer le mécanisme de consultation adopté pour formuler le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris (i) via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant, et (ii) avec les communautés cibles et la société civile.

Le PNUD et l'UNESCO ont initié plusieurs séances de travail avec les Ministères techniques engagés dans la prévention et la résolution des conflits et les thématiques liées à la jeunesse et au foncier (Ministère de la Solidarité de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté, Ministère de la jeunesse et de l'emploi, Ministère de l'agriculture), et dans la préservation de l'environnement (Ministère de l'environnement, Ministère des Eaux et Forêts) ainsi que le Ministère de la culture pour les questions culturelles. Les organisations de la société civile et ONGs (LA CROIX VERTE, ONG VERBATIMS, ONG KOUADI, l'ONG DRAO, l'ONG ASAPSU, l'ONG IDEF, l'ONG IMPACTUM, ONG GA-Tic, ONG Sports Sans Frontières (SSF) la Fondation Soundélé Konan) œuvrant dans ces domaines ont été également associées à ces séances de travail qui ont permis de mieux comprendre la dynamique communautaire et culturelle au niveau local et de faire un meilleur ciblage des bénéficiaires et des activités à conduire grâce à leur expertise et leurs expériences.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes³ : 2

Environ 40% des ressources du projet seront affectées aux activités de promotion de l'égalité entre les sexes. Les jeunes femmes seront pleinement associées à toutes les étapes de la mise en œuvre du projet. Elles participeront activement, au même titre que les jeunes hommes, aux rencontres communautaires pour la prévention et la résolution des conflits. Elles seront également ciblées par les activités en lien avec l'amélioration des moyens de subsistance et la préservation du patrimoine culturel. Dans les villages cibles, les femmes du 3ème âge sont garants des forêts sacrées. Elles seront donc chargées de véhiculer les valeurs culturelles et initier les jeunes filles à la conservation des forêts et à la restauration de leur identité culturelle à travers des rencontres de formation et de sensibilisation. Elles prendront également une part active aux initiatives de rapprochement communautaire et aux échanges culturels.

Degré de risque du projet⁴ : 1

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁵) : (2.3) Prévention/gestion des conflits

Le cas échéant, le résultat de l'UNDAF auquel le projet contribue : D'ici 2020, les institutions

³ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁴ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁵ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

nationales mettent en œuvre des politiques publiques qui renforcent la gouvernance et la cohésion sociale pour réduire les inégalités

Le cas échéant, **Objectif de Développement Durable** auquel le projet contribue : Objectif de Développement Durable (ODD) n° 16 sur la Justice et la Paix.

Le cas échéant, Objectif National Stratégique auquel le projet contribue : l'objectif général de la Stratégie Nationale de Réconciliation et de Cohésion Sociale (SNRCS) qui est de « bâtir durablement la cohésion sociale en Côte d'Ivoire ».

Type de demande :

Nouveau projet

Révision de projet

Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois :

Changement de résultat / sujet :

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :

Budget PBF supplémentaire : Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :

USD XXXXX

Brève justification de la révision :

NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.

SIGNATURES DU PROJET :

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE⁶</p> <p>Nom du représentant : Jonas MFOUATIE Représentant</p> <p>Résident a.i. [Signature]</p> <p>Signature [Signature]</p> <p>Nom de l'agence : PNUD</p> <p>Date et visa : 9/17/2019</p> <p>Nom du représentant : Anne LEMAISTRE</p> <p>Signature [Signature]</p> <p>Nom de l'agence : UNESCO</p> <p>Date et visa : 17/09/2019</p>	<p>Représentant du gouvernement national</p> <p>Nom : Mariaton KONE</p> <p>Signature [Signature]</p> <p>Titre [Signature]</p> <p>Date et visa : 2019</p>
<p>Coordonnateur résident</p> <p>Nom Jean Marie Vianny YAMEOGO</p> <p>Signature [Signature]</p> <p>Date & visa : 20/9/19</p>	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p>Nom du représentant : Oscar Fernandez-TARANCO</p> <p>Signature</p> <p>Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix</p> <p>Date & visa :</p>

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

- a) Décrire brièvement l'analyse de conflit et la relation entre les conclusions de l'analyse et le projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes.
- b) Expliquer succinctement la manière dont le projet est en phase avec et appuie les **cadres stratégiques du Gouvernement et des Nations Unies**, et promeut l'appropriation nationale et comment le projet se base sur une phase précédente, le cas échéant, et/ou profite des **enseignements pertinents**.

En Côte d'Ivoire, des sites sacrés « forêts sacrées » sont entre autres dévolus dans chaque village à l'enseignement de valeurs patrimoniales à travers lesquelles, les peuples de ces localités se reconnaissent et s'identifient. Pour la plupart de ces communautés, la forêt sacrée est le temple du savoir traditionnel, l'espace où vivent les mannes des ancêtres, le lieu de rites initiatiques et de cérémonies rituelles et par conséquent le lieu par excellence de résolution des conflits par les communautés

La fonction initiatique et de résolution des conflits liés aux forêts sacrées

Le peuple yacouba du département de Biankouma, comme la plupart des communautés autochtones de la Côte d'Ivoire, reste profondément attaché à sa culture et à la préservation de celle-ci. Ainsi pour perpétuer la tradition qui caractérise ce peuple, les garants de cette

⁶ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

tradition organisent des rites initiatiques dans les forêts sacrées. Au cours de ces rites, les connaissances traditionnelles et culturelles sont enseignées aux jeunes générations qui seront chargées à leur tour de les transmettre aux futures générations. Cette initiation confère ainsi au jeune homme ou femme sa maturité et sa reconnaissance sociale par la communauté. Désormais, le jeune (homme/femme) initié peut prendre part aux discussions et décisions qui engagent la vie de la communauté et celle du village. Il a maintenant droit aux privilèges (mariage, funérailles...) et au respect dû à son rang. Sans ce passage initiatique, l'individu est la risée de toute la communauté qui pourrait concourir à son isolement. Ces forêts sacrées sont également le lieu d'organisation de rituels pour conjurer le malheur, les maladies, l'échec qui pourraient frapper la communauté et faire appel au bonheur, au succès, à la pluie pour la réussite de la récolte etc. Cette fonction initiatique des forêts sacrées demeure une nécessité voire même une obligation pour la vie de l'individu et de son intégration sociale. Par ailleurs, tenant compte des pouvoirs mystiques, surnaturels et divins qui sont conférés aux forêts sacrées, toutes les décisions qui y sont prises deviennent exécutoires pour toute la communauté. Fort de cette réalité, les initiés utilisent les forêts sacrées pour le règlement des conflits et cela contribue à renforcer la cohésion sociale et la paix au sein des communautés.

La fonction de “musée” des forêts sacrées

En plus de ces fonctions initiatiques et de règlement des conflits, la forêt sacrée requiert une troisième fonction qui est celle de “musée”, lieu de conservation. Elle constitue un véritable “musée” traditionnel où sont jalousement conservés les objets très anciens : les arcs, les lances, les boubous de guerre, les gibecières, les cuillères en bois, les fétiches, les masques, les ustensiles de cuisine etc. Ainsi, l'on est sûr de la conservation de ce patrimoine et de cette identité culturelle sur de longues périodes pour son enseignement aux générations futures.

Au vu de l'importance de ces forêts sacrées dans le renforcement de la cohésion sociale à travers le règlement pacifique des différends, la régulation de la vie sociale et dans la préservation de l'identité culturelle, les garants de la tradition interdisent toute action humaine (exploitation agricole, orpaillage etc.) au sein desdites forêts. Selon la Croix verte, aujourd'hui, la côte d'Ivoire compte plus de 6.702 forêts sacrées, qui couvrent une superficie globale de 36.434 hectares soit 1% de la superficie totale des forêts ivoiriennes.

Cependant, depuis l'essor des cultures de rente (Café, Cacao, hévéa) occasionnant l'immigration des communautés allogènes (burkinabés, maliens, Guinéens) et autochtones (baoulés et malinkés) dans l'ouest ivoirien notamment dans le département de Biankouma, l'on assiste à une infiltration et profanation des forêts sacrées par ces communautés qui ignorent pour certaines, les us et coutumes des localités d'accueils. Ces infiltrations sont à l'origine de plusieurs conflits intercommunautaires entre autochtones (Yacouba/Toura/), allogènes (burkinabés, maliens, Guinéens) et autochtones (baoulés et malinkés).

Outre l'exploitation agricole et l'orpaillage dans ces lieux sacrés, les infiltrés s'y adonnent parfois à des violations des droits humains et à de nombreux actes de violences basées sur le genre (VBG).

Pour la seule année 2018, ce sont plus de 5 conflits entre communautés burkinabés et autochtones (Yacouba/Toura) qui ont été enregistrés dans le département de Biankouma avec 05 morts, 03 disparus, d'importants dégâts matériels (champs, maisons, engins roulants).

Par ailleurs, du fait du départ au Libéria et en Guinée voisins des communautés autochtones yacouba, garants des valeurs culturelles et surtout des forêts sacrées, lors de la crise sociopolitique, certaines communautés Burkinabés, Baoulés et Malinkés ont profité de cette

absence pour infiltrer et exploiter ces forêts sacrées particulièrement dans le département de Biankouma.

Dans leur volonté de restaurer leur identité culturelle après leur retour d'exil, les jeunes yacouba des villages de Dio, Gboné Gandié se sont engagés dans un déguerpissement forcé de plus de 500 jeunes burkinabés installés dans leurs forêts sacrées. Depuis lors, l'on assiste donc à des conflits sanglants autour desdites forêts.

Le déguerpissement récent de la forêt classée du mont Péko par le gouvernement ivoirien a exacerbé ce phénomène d'occupation et de profanation des forêts sacrées à Biankouma par plus de 50 000 personnes essentiellement des jeunes burkinabés et jeunes allochtones à la recherche de terres cultivables. Cela a occasionné plusieurs affrontements intercommunautaires dans le département de Biankouma suite à ces déguerpissements forcés entrepris par les jeunes yacouba.

Dans le village de Dio, ce sont trois morts qui ont été enregistrés dont deux Yacoubas et un Burkinabé avec de nombreux dégâts matériels à la suite d'une opération de déguerpissement des communautés burkinabés par les jeunes yacouba en mars 2018. A Gandié, la mort par décapitation d'un jeune burkinabé a entraîné des affrontements violents entre les Touras et les Burkinabés causant de nombreux dégâts matériels et plusieurs blessés graves.

Particulièrement à Biankouma, face à la recrudescence des violences communautaires liées à la gestion des forêts sacrées et dans l'optique de faire baisser ces tensions, le Préfet du département a pris un arrêté préfectoral pour interdire tout accès aux forêts sacrées des villages de Dio, Gandié et Gboné. Cependant, l'insuffisance de ressources conséquentes limite les autorités dans leurs actions de protection et de préservation du climat social.

Dans le souci de préserver ces sites sacrés, l'Etat a décidé de protéger les paysages culturels à travers l'adoption de la loi 87-806 du 28 juillet 1987 et du Code de l'environnement ainsi qu'à la ratification de la Convention des 1972 concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel. Également, à travers le Ministère de la culture, des zones tampons ont été définies autour de certaines forêts.

Les nouveaux déguerpissements planifiés par le gouvernement à travers la SODEFOR pour l'année 2019 dans les forêts classées du Haut dodo, de Séguéla et de Scio, visent plus de 500 000 habitants. Ils sont à 80% composés de jeunes burkinabés qui viendront inéluctablement alimenter les conflits autour des forêts sacrées à Biankouma et dans d'autres localités du Pays. Cette volonté du gouvernement ivoirien de restaurer l'intégrité de l'ensemble des forêts de la Côte d'Ivoire par leur préservation, réhabilitation et extension a été réaffirmée lors de la 8ème Conférence au Sommet des Chefs d'État du Traité d'Amitié et de Coopération entre la République de Côte d'Ivoire et le Burkina Faso qui s'est tenue du 27 au 31 juillet 2019 à Ouagadougou. Ainsi, cette conférence a recommandé de procéder à la destruction des plantations du Mont Péko et de celles de l'ensemble des parcs, réserves et forêts classées de Côte d'Ivoire.

Face à cette volonté politique et menace imminente et quasi certaine, la protection des forêts sacrées par l'implication des jeunes dans la gestion culturelle, inclusive et participative des conflits autour des forêts sacrées s'avère une nécessité absolue et urgente pour la paix et la cohabitation pacifique dans le département de Biankouma.

La recrudescence de ce nouveau type de conflits mérite une attention particulière de la part de tous les acteurs œuvrant dans le domaine de la paix au risque de son expansion qui mettrait à mal la paix et la cohésion sociale dans le département de Biankouma.

Cette approche consistant à associer différents ministères techniques impliqués dans la prévention et la gestion des conflits, ainsi que de la protection et valorisation du patrimoine culturel à toutes les étapes du processus de cette initiative, contribuera à assurer son appropriation et à garantir sa pérennisation par les acteurs nationaux notamment la SODEFOR et le Ministère en charge de la Culture.

En outre, ce projet vient en complément des initiatives de rapprochement communautaire et de protection des ressources forestières en cours dans le cadre du projet de participation des jeunes à la gestion durable des ressources forestières pour le renforcement de la cohésion sociale dans la région ouest de la Côte d'Ivoire, financé par PBF.

- c) Un résumé des **interventions existantes** dans le secteur de l'intervention proposée en remplissant le tableau ci-dessous :

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Axes thématiques du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Participation des jeunes à la gestion durable des ressources forestières pour le renforcement de la cohésion sociale dans la région Ouest de la Côte d'Ivoire	PBF 1,500,000 \$	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la cohabitation pacifique entre les jeunes (filles et garçons) des communautés riveraines et ceux des communautés allogènes et autochtones délocalisés des forêts classées • Renforcement de la gestion participative et inclusive des forêts classées comme levier pour la prévention des litiges/conflits liés à l'accès à ces forêts 	La différence réside dans le fait que ce projet a pour cible les forêts classées pendant que le nouveau cible les forêts sacrées dans la résolution pacifique des conflits avec une dimension culturelle. Le nouveau projet viendra consolider les acquis du précédent en évitant que les conflits liés aux déguerpissements des forêts classées ne se déplacent dans les forêts sacrées qui jusque-là souffraient d'une insuffisance de protection de la part des différents acteurs
Renforcement de la participation des jeunes à la consolidation de la paix dans le Sud, le Centre et le Centre Ouest de la Côte d'Ivoire / 18 mois	PBF / 2,500,000.00 \$US	Réinsertion sociale et professionnelle des jeunes, y compris les plus vulnérables, leur participation comme relais communautaires aux mécanismes de prévention et résolution des conflits	Le nouveau projet viendra consolider les acquis

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

- a) Une **brève description du contenu du projet** – les résultats principaux du projet, la stratégie de mise en œuvre, et comment le projet va répondre aux facteurs identifiés

dans l'analyse de conflit dans la section 1 (cette section doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes).

L'objectif général du projet est de prévenir les conflits identitaires et générationnels et à renforcer la cohésion sociale et la préservation du patrimoine culturel dans le département de Biankouma, à travers un renforcement de l'implication des jeunes (hommes et femmes) de toutes les communautés dans la protection des forêts sacrées et dans la gestion pacifique des conflits. De façon spécifique, il s'agit de contribuer à : i) réduire les conflits nés de la profanation ou de l'exploitation des forêts sacrées ii) préserver et promouvoir le patrimoine culturel et le savoir-faire traditionnel pour prévenir les conflits identitaires et générationnels en vue d'une restauration de l'identité culturelle des communautés autour des forêts et sites sacrés.

Résultats attendus du projet

Les différentes interventions du projet s'articuleront autour de deux (2) résultats stratégiques complémentaires que sont :

Résultat 1 : La résilience des communautés aux discours de haines et d'incitation à la violence à base identitaire est renforcée à travers une meilleure gestion des conflits autour des forêts sacrées dans le département de Biankouma.

Dans le cadre de ce résultat, il s'agira de mettre en place ou redynamiser des comités locaux de gestion inclusifs des forêts sacrées. Les membres de ces comités seront outillés en techniques de prévention et de gestion des conflits, en VBG, droits humains et œuvrons à la protection et à la préservation des forêts sacrées. En plus, des initiatives de rapprochement communautaire permettront aux différentes communautés de dissiper les préjugés et d'encourager la gestion participative et inclusive des forêts sacrées. Également, des activités de sensibilisation mettront en valeur l'importance des forêts sacrées dans la vie des communautés. Ces sensibilisations seront l'occasion pour les communautés de faire connaître leurs us et coutumes entre elles pour un respect mutuel des cultures. Les dialogues inclusifs et les forums communautaires constitueront des cadres permanents d'échanges entre les communautés en vue de diagnostiquer de façon participative et inclusive les sources des conflits liés à la profanation, la gestion et l'exploitation illégale des forêts et sites sacrés. En plus, ces activités permettront de renforcer la résilience des communautés face aux discours de haine et de violence de plus en plus perceptible à l'approche des échéances électorales marquées par la radicalisation du discours politique et la violence verbale. Au final, toutes ces activités permettront de renforcer le mécanisme de prévention et de gestion des conflits au sein des communautés dans la zone d'intervention du projet.

- **Produit 1.1 : 300 jeunes sont transformés en des acteurs/actrices de paix grâce aux dialogues inclusifs et forums communautaire autour de la gestion et de la préservation des forêts sacrées ;**
 - Renforcer les capacités de 300 jeunes dont 100 filles en prévention et gestion des conflits liés aux forêts sacrées ;

- Développer 10 activités de rapprochement communautaire au profit des jeunes autour de la recherche des solutions collectives sur la question des forêts sacrées ;
 - Organiser 20 activités de sensibilisation à l'endroit des communautés par les jeunes sur la protection et la gestion durable des forêts sacrées ;
 - Sensibiliser 10 000 acteurs locaux sur la préservation des forêts sacrées, la lutte contre les VBG, les droits humains (particulièrement les agents de l'Administration forestière) et les former sur la résolution pacifique des conflits.
- **Produit 1.2 : 1000 jeunes des communautés autochtones, allochtones, et allogènes sont plus résilients suite à l'exploitation des forêts sacrées à travers des initiatives communautaires et de productions alternatives.**
 - Renforcer les moyens de subsistances de 1000 jeunes et de leurs communautés à travers le renforcement de la production artisanale, touristique ;
 - Former 50 jeunes au métier de pépiniéristes et à l'agroforesterie ;
 - Réaliser des activités de reboisement et de réhabilitation communautaires des forêts sacrées dégradées par les jeunes.

Résultat 2 : Le rôle des forêts sacrées comme espace de dialogue et de résolution des conflits intergénérationnels et intercommunautaires est renforcé et pérennisé.

Ce résultat prend en compte deux grandes composantes à savoir (i) la protection, la préservation et la promotion des forêts et (ii) la prévention et la gestion des conflits identitaires et générationnels. Il s'agira de mettre en œuvre des activités de protection à travers la délimitation et la création de zones tampons autour des forêts et sites sacrés. Ainsi, les forêts sacrées seront mieux protégées et demeureront des espaces de dialogues où les communautés se rencontreront pour résoudre les conflits culturels, générationnels et intercommunautaires qui minent la cohésion sociale et la paix. Également, des cadres d'échanges comme les foires et les échanges culturels seront l'occasionnant pour les détenteurs des connaissances traditionnelles de les transmettre aux jeunes générations pour une meilleure connaissance de l'identité culturelle. Ceci contribuera à réduire les conflits générationnels et identitaires liés à la méconnaissance de ces valeurs culturelles.

Produit 2.1 : La protection inclusive et la gestion participative des forêts sacrées renforcent les capacités des jeunes en matière de gestion des conflits culturels

- Organiser des campagnes de sensibilisation et de formation à l'endroit de la jeunesse sur le rôle et l'importance des forêts sacrées dans la gestion culturelle et générationnelle des conflits ;
- Réaliser 05 activités de délimitation des forêts sacrées ;
- Organiser des sessions d'initiation des jeunes filles à la conservation des forêts sacrées, de leurs richesses culturelles et médicinales par les femmes du 3ème âge

Produit 2.2 : La promotion et la préservation des forêts sacrées renforcent la compréhension mutuelle des us et coutumes, la cohabitation culturelle et pacifique entre des jeunes des communautés autochtones, allochtones, et allogènes

- Organiser 05 activités de valorisation du patrimoine culturel ;
- Organiser des activités d'échanges culturels et tournois sportifs ;
- Former les jeunes et les communautés riveraines des forêts sacrées sur la culture de la paix basée sur les valeurs endogènes ;
- Inventorier les typologies des espèces d'arbres ou plantes et la fonctionnalité des forêts sacrées pour une meilleure connaissance par les jeunes ;
- Créer une plateforme de gestion durable des conflits autour des forêts sacrées.

b) Fournir une **théorie du changement pour le projet** – expliquer le type de changement attendu par le projet et comment les interventions envisagées vont mener aux résultats et pourquoi ces interventions ont été choisies. Indiquez les hypothèses qui informent la théorie du changement.

(Note: Le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et variées, par exemple la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue ou par les opportunités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Comment avez-vous choisi votre approche de programmation et selon quelles hypothèses ?)

Dans un contexte de consolidation de la paix marqué par la nécessité d'améliorer la cohésion sociale dans le département de Biankouma d'une part et d'autre part de la préservation du patrimoine culturel pour une gestion culturelle et générationnelle des conflits et une protection accrue de l'environnement face au changement climatique aux conséquences néfastes dans la vie de l'être humain,

Si les jeunes autochtones (Yacouba, Toura), allogènes (Burkinabés) et allochtones (malinké, baoulé ...) riverains des forêts sacrées sont des acteurs de paix à travers un dialogue inclusif, Et Si les forêts sacrées sont protégées, et que le patrimoine culturel est promu à travers des initiatives de rapprochement communautaire et que les jeunes allochtones et allogènes respectent les valeurs culturelles des autochtones.

Alors les conflits liés à l'exploitation ou à la profanation des forêts sacrées seront prévenus et résolus pacifiquement et la cohésion sociale sera renforcée, l'identité culturelle des communautés riveraines des forêts sacrées sera restaurée et l'environnement sera protégé dans les régions de l'ouest en général et en particulier dans le département de Biankouma

Stratégie de mise en œuvre du projet

L'exécution de ce projet accordera une attention particulière à l'implication des communautés cibles avec une plus grande implication des jeunes dans toutes les étapes du processus de conception, de mise en œuvre des activités, de suivi et d'évaluation du projet en veillant à une appropriation effective des acquis par les institutions étatiques en charge de la prévention et la gestion des conflits. L'approche sera basée sur une dimension multisectorielle et communautaire, abordant les défis de la cohésion sociale entre les jeunes (filles et garçons), de l'identité culturelle des populations riveraines des forêts sacrées et de leur inclusivité dans la gestion durable des forêts sacrées. Un accent particulier sera mis sur la valorisation du patrimoine culturel comme moyen de prévention et de gestion des conflits autour des sites sacrés tenant compte des violences basées sur le genre et les Droits Humains.

La recherche de complémentarité et de synergie d'action avec les autres initiatives en cours dans la zone d'intervention cible sera privilégiée.

Le renforcement de la cohabitation pacifique se fera à travers des activités de rapprochement communautaires. Des mécanismes locaux de dialogue inclusif entre diverses communautés riveraines des forêts sacrées, de prévention et résolution culturelle de conflit, de promotion de l'identité culturelle de jeunes filles et garçons seront instaurés. Pour ce faire, le Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté (MSCSLP) en lien avec les acteurs locaux va évaluer les mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits existants, leurs limites et procéder à leur redynamisation ou à la mise en place de nouveaux mécanismes là où il n'en existe pas. Les dialogues inclusifs constitueront des cadres d'échange entre les différentes communautés et particulièrement entre les jeunes pour diagnostiquer les sources de leurs mésententes sur le respect et la gestion des forêts et sites sacrés. Sur la base de ce diagnostic, des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités techniques en matière de prévention et de gestion pacifique des conflits liés au forêts sacrées seront organisées afin d'outiller les principaux acteurs locaux pour une meilleure cohabitation pacifique. Concernant la participation et l'inclusivité dans la gestion durable des forêts sacrées, l'élément central sera la redynamisation ou la mise en place des comités locaux de prévention et de gestion des conflits liés à la profanation ou à la gestion des forêts sacrées impliquant surtout les jeunes (filles et jeunes). Ces comités qui seront spécialisés dans la gestion culturelle des conflits communautaires et générationnels viennent en complément aux comités existants (Comité civilo-militaire, comité de paix ...) mis en place dans le cadre des dialogues socio sécuritaires et intercommunautaires lors des initiatives antérieures.

Au niveau culturel, l'approche d'inclusivité sera également privilégiée à travers l'accompagnement du Ministère de la culture en lien avec les autres acteurs notamment les ONGs et les communautés riveraines dans la mise en œuvre des activités de sensibilisation, de formation, de festival et d'échange culturels, de valorisation du patrimoine culturel, de réhabilitation de forêts sacrées profanées et de restauration du patrimoine culturel. Ce qui devra contribuer à une meilleure connaissance des us et coutumes des différentes communautés qui cohabitent et donc au respect de ces valeurs traditionnelles et de l'identité culturelle des communautés. Ainsi, les forêts et sites sacrés seront moins profanés et davantage protégés par les jeunes eux-mêmes parce qu'ils auront mieux connus l'importance de leur culture et celle des autres communautés.

En plus de la valorisation et de la promotion du patrimoine culturel, dans l'optique de détourner les communautés et particulièrement les jeunes de leur exploitation et profanation, des activités artisanales seront promues autour de ces sites. Les capacités de production agricole des associations ou groupements de femmes et de jeunes seront également renforcées en vue d'accroître leur productivité et leur offrir ainsi de nouvelles opportunités d'autonomisation financière. Ainsi, ils ne seront plus tentés d'aller exploiter les forêts sacrées pour leur fertilité avérée. De plus, les activités communautaires d'agroforesterie permettront la délimitation et le reboisement des superficies dégradées sous la supervision de la SODEFOR. Ces initiatives permettront non seulement de restaurer le couvert forestier des forêts sacrées et aussi de faciliter le rapprochement communautaire nécessaire à la dissipation des préjugés. Ce faisant, les communautés riveraines et particulièrement les jeunes seront plus alertes et aptes à protéger les forêts sacrées pour y avoir pris une part active dans leur restauration.

Ciblage géographique et bénéficiaires

Le ciblage de la zone géographique du projet a été réalisé en étroite collaboration avec le Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté (MSCSLP), le Ministère de la culture, la SODEFOR, les autorités préfectorales et les ONGs présentes dans le département de Biankouma.

En effet, selon le Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté (MSCSLP) et les autorités préfectorales, 75% des conflits inter et intracommunautaires enregistrés au cours de ces deux dernières années sont liés à la profanation ou à l'occupation illégale des forêts sacrées. Ce pourcentage pourrait s'accroître inéluctablement avec le déguerpissement en 2019 des forêts classées du Haut Dodo, de Séguéla et de SCIO, toutes situées dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire.

En effet, 500 000 personnes (dont 250 000 avec 40% de femmes, des communautés riveraines des forêts classées et 250 000 avec 35% de femmes, au sein des communautés occupant les forêts) sont concernées par ces opérations. En plus de ces populations, viendront s'ajouter celles du Mont Péko dont les exploitations feront l'objet d'une destruction totale, tel que recommandé par le Traité d'Amitié et de Coopération entre la République de Côte d'Ivoire et le Burkina Faso (TAC).

Le choix du département de Biankouma obéit à son attachement aux valeurs culturelles, à la recrudescence des conflits liés à l'occupation illicite des forêts et sites sacrés, sa proximité avec les forêts classées dont les occupants vont être déguerpis. Son choix répond aussi à un souci de cohérence dans l'approche de durabilité des actions antérieurement posées en faveur des priorités nationales dans une perspective de consolidation de la paix dans l'Ouest ivoirien.

Les principaux bénéficiaires directs du projet seront les communautés autochtones (Yacouba/Toura), allogènes (burkinabés, maliens, Guinéens) et allochtones (baoulés, sénoufos et malinkés) vivant dans les villages ayant enregistrés des conflits communautaires liés à l'infiltration ou à la gestion des forêts sacrées.

Ces bénéficiaires sont :

- **Les jeunes et les femmes** : L'ignorance et la méconnaissance des us et coutumes par les jeunes et les femmes, dont l'identité culturelle est en perte de vitesse, font d'eux des acteurs de violences lors des conflits liés à la profanation ou à la gestion des forêts sacrées. Ils constituent également la force vive des communautés autochtones, allochtones et allogènes qui alimentent les conflits inter et intracommunautaires liés aux forêts sacrées. Les jeunes leaders locaux soucieux de la préservation et de la promotion de leur identité culturelle, les jeunes de divers horizons venus dans les localités cibles à la recherche d'opportunités économiques ayant infiltrés ou déguerpis des forêts sacrées, les jeunes dépositaires des forêts sacrées, les organisations régionales, communales et locales de jeunesse, les plateformes existantes de jeunesses, les élèves et étudiants de ces localités cibles bénéficieront de renforcement de capacité technique à la préservation et la gestion durable inclusive des forêts et sites sacrés, la prévention et la gestion pacifique des conflits, les VBG et droits humains, la promotion et la valorisation des us et coutumes pour une cohabitation pacifique. Sur la base des critères énumérés, ces bénéficiaires seront identifiés avec l'appui des leaders communautaires, des autorités administratives, traditionnelles et coutumières à travers une approche participative et communautaire basées sur leurs connaissances du milieu.
- **Les Organisations de la Société Civile** : La contribution de la société civile reste fondamentale dans la promotion de la culture de la paix et la cohabitation pacifique.

Les jeunes des Organisations de la Société Civile seront appuyés dans la consolidation de la paix, la prévention et la gestion des conflits à travers des actions de formation et de sensibilisations.

- **Les Leaders communautaires, traditionnels et religieux :** Afin de renforcer leur implication dans la gestion participative et inclusive des forêts et sites sacrés, les leaders communautaires, traditionnels et religieux bénéficieront de formations sur leurs rôles et responsabilités dans la consolidation de la paix et la restauration de l'identité culturelle. Ils seront également accompagnés dans les initiatives de rapprochement communautaire, les foires culturelles, dialogues communautaires et la conduite des sensibilisations de proximité et le transfert des connaissances culturelles et identitaires aux jeunes générations.
- **Les autorités administratives :** Elles bénéficieront d'appuis dans leurs rôles de coordination et de supervision des différentes actions au niveau local afin de renforcer l'appropriation locale des différents mécanismes qui seront développés et mis en œuvre dans le cadre du projet.

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

- a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

Le projet est une initiative conjointe du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO)

Les structures publiques et Ministères sectoriels impliqués dans la mise en œuvre du projet sont : le Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte Contre la Pauvreté, le Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, le Ministère de la Culture et de la Francophonie, le Ministère des eaux et forêts (SODEFOR, OIPR), Ministère de l'Environnement et du développement Durable, le Ministère de l'Agriculture avec l'ANADER.

Les partenaires de mise en œuvre du projet sont notamment les organisations de la société civile suivantes : LA CROIX VERTE, ONG KOUADI, l'ONG VERBATIMS, l'ONG DRAO, l'ONG ASAPSU, l'ONG IDEF, l'ONG IMPACTUM, l'ONG Sports Sans Frontières (SSF), l'ONG GA-TIC, Fondation Soundélé

Rôle et Responsabilités de l'agence lead du projet (PNUD)

Selon le mode de gestion retenue, la gestion financière des ressources allouées est une approche de gestion parallèle qui implique que c'est l'agence récipiendaire des fonds, lead ou autres agences qui a la responsabilité de la gestion des fonds alloués. L'agence lead assure la

coordination technique de l'ensemble du projet y compris la consolidation des plans de travail et la production périodique des rapports techniques et financiers du projet et la présentation de ces derniers au Comité Technique d'Experts et au Comité de Pilotage Conjoint du PBF.

La gestion au quotidien du projet conjoint sera assurée par un Coordonnateur National du projet qui sera mis à la disposition du projet à temps plein par l'agence lead. Il/Elle travaillera en étroite collaboration avec les points focaux du projet qui seront désignés par chaque agence/section participante et les structures techniques des ministères impliquées dans ce projet.

Il/elle reportera au Chef d'Unité Gouvernance et au Comité de coordination du projet.

Rôle et Responsabilités des agences récipiendaires des fonds

Chaque agence récipiendaire des fonds assurera la gestion financière des ressources allouées et la coordination technique des activités concourant à l'atteinte des produits pour lesquels les fonds ont été alloués. Il aura la responsabilité de contribuer à la préparation, la mise en œuvre, le suivi des PTA et l'élaboration des rapports techniques relatifs au produit en étroite collaboration avec l'autre agence impliquée (UNESCO) qui seront soumis pour consolidation à l'agence lead.

Rôle et Responsabilités des autres agences participantes au programme

Les agences participantes à la réalisation du projet apportent leurs appuis techniques aux agences récipiendaires dans la mise en œuvre du projet conformément à leurs avantages comparatifs.

Capacité des entités de l'ONU bénéficiaires et partenaires d'exécution

PNUD

Les objectifs visés dans le cadre de ce projet s'inscrivent étroitement dans la continuité des précédentes interventions du PNUD dans le processus de consolidation de la paix en Côte d'Ivoire à travers l'appui au rétablissement de la sécurité et de la cohésion sociale dans les zones rendues vulnérables du fait de la crise postélectorale. La contribution du PNUD dans le processus global de la consolidation de la Paix s'est traduite par son leadership dans la mobilisation des partenaires tant nationaux qu'internationaux et dans la mise en œuvre d'un ensemble d'initiatives ciblées dans les domaines de l'accompagnement des différents processus de gestion pacifique et inclusive des conflits. En effet, le PNUD a été pleinement engagé dans le processus de cohésion sociale et de réconciliation nationale en accompagnant le gouvernement dans l'élaboration de sa stratégie nationale de réconciliation et de cohésion sociale et celle de son plan de réparation communautaire. Lors des récents conflits intercommunautaires autour de la forêt classée du Goin Débé, le PNUD a contribué au renforcement de la cohésion sociale à travers l'organisation de dialogues intercommunautaires. En outre, le PNUD assure un appui substantiel à la définition de la stratégie nationale REDD+ et la politique de déclaration sur la restauration, la réhabilitation des forêts et l'extension des forêts en Côte d'Ivoire. En outre, le PNUD a apporté une contribution substantielle à travers des appuis techniques et matériels au programme national de cohésion sociale, aux médias, aux mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits, aux Organisations de la Société Civile, aux membres du corps préfectoral, aux Rois et religieux ainsi qu'aux jeunes (hommes et femmes) qui ont été formés et équipés afin de

faire baisser les tensions communautaires pour une cohabitation pacifique gage de la consolidation de la paix.

UNESCO

L'UNESCO a un avantage comparatif pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine de l'Education, des Sciences, de la Culture, de la Communication et de l'Information en mettant l'accent sur la prévention et la gestion pacifique des conflits, l'éducation à la paix et la tolérance, la compréhension culturelle et le dialogue interculturel et interreligieux ainsi que la réconciliation entre les peuples.

L'UNESCO a un mandat dans le domaine de la culture et apportera une expertise technique adéquate pour l'intégration de la dimension culturelle dans la prévention et gestion des conflits et l'implication des jeunes comme vecteurs des valeurs de l'UNESCO à travers la Coordination nationale jeunesse et sport de l'UNESCO, le Réseau d'écoles associées de l'UNESCO.

Le Bureau UNESCO dispose par ailleurs d'une expérience solide en matière de sauvegarde, de valorisation, de promotion de la Culture, de communication et de sensibilisation des communautés à la non-violence par le biais d'outils innovants, attractifs et adaptés aux besoins des populations locales. L'un de ses atouts majeurs est sa capacité à aborder les défis de façon holistique en embrassant de façon synergique les principales dimensions de l'action humaine.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
PNUD		PBF, Japon, Allemagne, UNAction, JICA, UE	Abidjan et un bureau de terrain à Guiglo dans l'ouest		
UNESCO		PBF, Chine, Finlande,	Abidjan		

La coordination du projet sera assurée, à travers un **Comité Technique d'Expert et le Comité de Pilotage du PBF**. Le Coordonnateur du projet assurera la coordination, l'élaboration, la mise en œuvre, et le suivi des PTA et l'élaboration des rapports périodiques relatifs aux résultats. Il encadrera les autres membres de l'équipe technique constitués de Consultants, d'Expert National, d'Assistante au programme pour les aspects relatifs au projet conjoint, concourant à l'atteinte des résultats.

Le Comité de Coordination du Projet (CCP)

Le Comité de coordination du Projet (CCP), co-présidé par le Représentant Résident du PNUD et le Ministre en charge de la Solidarité et de la Cohésion Sociale, aura la responsabilité générale de la coordination technique du programme et rendra régulièrement compte au Comité technique d'Experts et au Comité de Pilotage du PBF. Le CCP comprendra les Experts en suivi et évaluation et les Experts et Points focaux des agences SNU et les autres partenaires stratégiques du projet (Ministères et autres structures étatiques) participants au projet. Le fonctionnement du CCP sera régi par des termes de référence validés par ses membres. Le CCP sera chargé d'adopter et d'actualiser le plan de travail du programme et d'approuver les propositions techniques visant à l'amélioration des performances.

L'Equipe Projet (EP)

La mise en œuvre quotidienne des activités du projet sera confiée à une équipe restreinte composée d'un Coordonnateur national, d'Expert National, de Techniciens, de Consultants, d'Assistante et d'un Chauffeur qui interagira avec le Comité de Coordination du Projet (CCP). L'Equipe actuelle de gestion des projets PBF sera renforcée par des Consultants experts sur les questions de gestion durable des forêts classées et de renforcement de la cohésion sociale. Cette équipe s'assure de la mise en œuvre des recommandations du CCP, et coordonne la rédaction des rapports au PBF.

Gestion des risques

Risques	Probabilité (haute, moyenne, faible)	Gravité de l'impact sur le projet (haut, moyen, faible)	Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)
Déguerpissements des forêts classées non coordonnés avec les partenaires	Faible	Faible	Renforcer le dialogue et la collaboration avec la SODEFOR afin d'accroître la synergie et complémentarité d'actions au niveau des déguerpissements et de l'assistance des délocalisés et réduction des tensions intercommunautaires/ PNUD UNESCO
Déguerpissements des forêts sacrées non coordonnés avec le projet	Faible	Elevée	Soutenir des campagnes de sensibilisation des populations ayant infiltrées les forêts sacrées pour faciliter leur sortie desdites forêts. / Ministères techniques, ONGs, SODEFOR, PNUD et UNESCO
Survenance de troubles pendant les échéances électorales d'octobre 2020	Moyenne	Elevée	Soutenir des campagnes de sensibilisation pour des élections non violentes /PNUD, UNESCO Former et sensibiliser les Leaders Politiques et Communautaires dans les zones sensibles ONGs

Résurgence des affrontements intercommunautaires et des attaques des symboles de l'Etat	Faible	Moyenne	Renforcer le plaidoyer auprès du Gouvernement pour une sécurisation accrue des zones sensibles et potentiellement confligènes / PNUD, UNESCO, Ministère en charge de la Solidarité et Ministères de l'Intérieur et de la Sécurité Ministère de la Culture
Refus de collaboration des dépositaires ou garants des forêts sacrées	Moyenne	Moyenne	Soutenir des campagnes de sensibilisation des populations pour la préservation et la restauration de l'identité culturelle, gestion inclusive / Ministère techniques, PNUD et UNESCO

Suivi / évaluation

Le projet accordera une attention particulière à l'utilisation efficace des ressources et à la bonne exécution des activités à travers le suivi-évaluation. La bonne performance du projet sera assurée à travers un suivi régulier de l'atteinte des résultats.

L'Equipe Projet (EP) produira et fournira des rapports narratifs et financiers périodiques, selon le format en vigueur auprès du PBF, pour approbation par le Comité de Coordination du Projet. Au terme de la phase de mise en œuvre du projet, l'Equipe Projet (EP) préparera le rapport final (financier et narratif) d'évaluation, qui devra également être approuvé par le CCP puis validé par le Comité de Pilotage du PBF.

Le système de suivi-évaluation comprendra des outils de collecte et d'analyse permettant de mesurer la performance du projet aux étapes clés. Le CCP et le Comité de Pilotage du PBF veilleront à mettre en place des mécanismes de gestion et de suivi-évaluation fonctionnels à tous les niveaux, avec une attention toute particulière à: i) l'efficacité dans la gestion des ressources; ii) l'efficacité des actions menées et la qualité des résultats intermédiaires et finaux; et (iii) la capacité du projet à générer des effets et impacts durables, l'actualisation des données, les revues périodiques, des missions de terrain, la documentation des bonnes pratiques de gestion utilisées au cours de son exécution, et la recherche permanente d'effets de synergie entre les différentes composantes et partenaires du projet ainsi que la prise en compte des questions d'équité et d'égalité de genre.

Des missions régulières de suivi avec l'équipe projet et le sous bureau de Guiglo et une évaluation finale indépendante seront réalisées. Le PNUD et l'UNESCO vont travailler ensemble pour préparer, à travers un processus participatif, un plan de travail annuel commun et un plan de Suivi et Evaluation pour le projet budgétisé. Le montant consacré au suivi évaluation s'élève à 6% du budget du projet. Ce montant ne prend pas en compte les frais liés aux différentes missions de suivi dans le cadre du projet et qui représentent également une contribution au plan global de suivi évaluation.

Stratégie de fin de projet / durabilité

Le caractère participatif et inclusif du processus de conception du projet a été essentiel dans l'appropriation du projet par les parties prenantes nationales que sont notamment le Ministère en charge de la Solidarité, Ministère des Eaux et Forêts, Ministère de la culture, Ministère de l'agriculture, Ministère de la jeunesse, LA CROIX VERTE, l'ONG VERBATIMS, l'ONG KOUADI, la SODEFOR, l'UNESCO, l'ONG DRAO, l'ONG ASAPSU, l'ONG IDEF, l'ONG IMPACTUM, l'ONG Sports Sans Frontières (SSF), l'ONG GA-TIC, Fondation Soundélé Konan. Toutes ces institutions ont apporté leurs contributions à l'identification du problème et à la définition des axes d'interventions, des résultats attendus ainsi que des activités à mener dans le cadre du projet. En impliquant ces différents acteurs à toutes les étapes du projet depuis la définition des axes et des résultats jusqu'à la mise en œuvre des activités du projet, le PNUD et UNESCO entendent les responsabiliser dans le suivi et la poursuite de ces initiatives afin de prévenir et de gérer durablement les tensions et conflits liés à la gestion des forêts sacrées.

En outre, le Ministère de la Solidarité, de la cohésion sociale et de la lutte contre la pauvreté, le Ministère de la culture et celui des eaux et forêts, responsables des forêts sacrées en Côte d'Ivoire, qui sont la cheville ouvrière de la mise en œuvre du plan de sécurisation de ces forêts, sont au cœur de ce projet et le renforcement de leurs capacités dans l'animation et la gestion des mécanismes locaux de dialogue inclusif sont autant d'éléments qui favoriseront une bonne appropriation du processus par ces derniers et cela leur permettra d'assurer en liaison avec les autorités administratives et coutumières, la durabilité des acquis du projet.

IV. Budget du projet

À toutes fins utiles, veuillez fournir une brève justification du budget proposé, indiquer les choix effectués lors de la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les voyages, ou tout autre soutien indirect du projet afin de mettre en évidence l'approche visant l'optimisation des ressources (value for money).

Indiquez clairement en combien de tranches le budget sera transféré et quelles sont les conditions pour le transfert de la deuxième tranche ou d'une tranche suivante. L'approche standard consiste en deux tranches pour les bénéficiaires de l'ONU et trois pour les bénéficiaires qui ne sont pas les agences de l'ONU. La deuxième tranche requiert que le projet ait dépensé ou engagé au moins 75% du budget de la tranche préalable et que les rapports PBF dus au cours de la période écoulée aient été soumis. Des tranches ou des conditions supplémentaires peuvent être ajoutées en fonction du contexte du projet, de la capacité de mise en œuvre et du niveau de risque.

Résultats	Budget proposé	Justifications
Résultat 1 : Les conflits entre les communautés autour des forêts sacrées sont réduits à travers le renforcement du dialogue inclusif,	974 051,65	Des activités de sensibilisation sur l'importance des forêts sacrées et leur impact sur l'identité culturelle seront organisées pour une gestion inclusive. Des comités de gestion des forêts sacrées seront mis en place ou redynamisés. Des mécanismes locaux de dialogue, de prévention et résolution de conflit impliquant les jeunes filles et garçons seront instaurés. Les acteurs locaux

les rencontres et forums communautaires		seront formés sur les techniques de reboisement et de réhabilitation des forêts.
Résultat 2 : Le patrimoine culturel et les forêts sacrées sont préservés en vue de prévenir les conflits identitaires et générationnels pour une meilleure revalorisation de l'identité culturelle	525 948,34	Des activités de valorisation du patrimoine culturel et des foires culturelles seront organisées. Les forêts sacrées seront délimitées, restaurées et protégées. Des activités artisanales autour des forêts sacrées seront promues. Les moyens de subsistance des communautés riveraines seront renforcés afin de les détourner de l'exploitation des sites et forêts sacrés
Budget Total du projet (USD)	1,500,000	

Remplissez les deux tableaux du budget en annexe D (document Excel à part).

Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in

		consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project⁷
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

⁷ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe B: Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
Résultat 1 : <i>La résilience des communautés aux discours de haines et d'incitation à la violence à base identitaire est renforcée à travers une meilleure gestion des conflits autour des forêts sacrées dans le département de Biankouma.</i>		Indicateur 1 a : <i>Proportion de nouveaux conflits liés à la profanation ou délocalisation de communautés des forêts sacrées enregistrés ;</i> Données de référence : 75% de conflits liés à la profanation Cible : 10% Indicateur 1 b : <i>Pourcentage de jeunes impliqués dans la protection et la préservation des forêts et sites sacrés ;</i> Données de référence : 0% Cible : Au moins 75% Indicateur 1 c : Données de référence : Cible :	Enquête/rapport	Année 1 : 50% Année 2 : 10% Année 1 : 50% Année 2 : 75%
	Produit 1.1 : 300 jeunes sont transformés en des acteurs/actrices de paix grâce aux dialogues inclusifs et forums communautaire autour de la gestion et de la préservation des forêts sacrées	Indicateur 1.1.1 : Nombre de comités locaux de prévention et de gestion des conflits liés aux forêts sacrées dotés d'outils de gestion de conflits fonctionnels Données de référence : 0 Cible : au moins 5	Enquête/rapport Compte rendu de réunion	Année 1 : 5 Année 2 : 0
	Liste des activités relevant du produit : - Renforcer les capacités de 300 jeunes dont 100 filles en prévention et gestion des conflits liés aux forêts sacrées ; - Développer 10 activités de rapprochement communautaire au profit des jeunes autour de la recherche des solutions collectives sur la question des	Indicateurs 1.1.2 : Nombre d'initiatives communautaires autour de la gestion et la préservation des forêts sacrées par les jeunes formés Données de référence : 00 Cible : 10	Enquête/Rapport Compte rendu de réunion	Année 1 : 6 Année 2 : 4
		Indicateurs 1.1.3 : Taux de participation des femmes dans les instances de gestion et de prévention des conflits communautaires et identitaires	Enquête/rapport Compte rendu de réunion	Année 1 : 20% Année 2 : 10%

	forêts sacrées ;	Données de référence : 0% Cible : Au moins 30%		
	- Organiser 20 activités de sensibilisation à l'endroit des communautés par les jeunes sur la protection et la gestion durable des forêts sacrées ;	Indicateur 1.1.4 : Donnée de Référence : Cible :		
	- Sensibiliser 10 000 acteurs locaux sur la préservation des forêts sacrées, la lutte contre les VBG, les droits humains (particulièrement les agents de l'Administration forestière) et les former sur la résolution pacifique des conflits.	Indicateur 1.1.6 : Données de référence : Cible :		
	Produit 1.2 : 1000 jeunes des communautés autochtones, allochtones, et allogènes sont plus résilients suite à l'exploitation des forêts sacrées à travers des initiatives communautaires et de productions alternatives.	Indicateur 1.2.1 : Pourcentage de jeunes (Filles et garçons) issues des communautés riveraines et délocalisées des forêts sacrées ayant initiés d'autres activités hors des forêts sacrées Base de données : 0% Cible : Au moins 80%	Enquête/rapport	Année 1 : 50% Année 2 : 30%
	Liste des activités relevant du produit :	Indicateur 1.2. : Nombre d'hectares de forêts sacrées reboisées et/ou réhabilitées. Données de référence : 00 Cible : Au moins 5 ha	Rapports d'activités	Année 1 : 3 Année 2 : 2
	- Renforcer les moyens de subsistances de 1000 jeunes et de leurs communautés à travers le renforcement de la production artisanale, touristique ; - Former 50 jeunes au métier de pépiniéristes et à l'agroforesterie ; - Réaliser des activités de reboisement et de réhabilitation communautaires des forêts sacrées dégradées par les jeunes.	Indicateur 1.2.3 Base de données : Cible :	Rapports d'activités	

<p>Résultat 2 :</p> <p><i>Le rôle des forêts sacrées comme espace de dialogue et de résolution des conflits intergénérationnels et intercommunautaires est renforcé et pérennisé.</i></p>		<p>Indicateur 2 a : Nombre d'initiatives culturelles organisées autour des forêts et sites sacrés</p> <p>Données de référence : 0</p> <p>Cible : Au moins 10</p>	Rapports d'activités	Année 1 : 6 Année 2 : 4
		<p>Indicateur 2 b : Proportion de jeunes des communautés autochtones, allochtones et allogènes affirmant avoir une meilleure connaissance des valeurs culturelles des forêts et sites sacrés</p> <p>Base de données : 0%</p> <p>Cible : Au moins 80% de jeunes des localités cibles</p>	Enquête de perception	Année 1 : 50% Année 2 : 30%
		<p>Indicateur 2 c :</p> <p>Base de données :</p> <p>Cible :</p>		
	<p>Produit 2.1 : La protection inclusive et la gestion participative des forêts sacrées renforcent les capacités des jeunes en matière de gestion des conflits culturels</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des campagnes de sensibilisation et de formation à l'endroit de la jeunesse sur le rôle et l'importance des forêts sacrées dans la gestion culturelle et générationnelle des conflits ; - Réaliser 05 activités de délimitation des forêts sacrées ; - Organiser des sessions d'initiation des jeunes filles à la conservation des forêts sacrées, de leurs richesses culturelles et médicinales par les femmes du 3ème âge 	<p>Indicateur 2.1.1 : Nombre de forêts et sites sacrés délimités et protégés</p> <p>Données de référence : 0</p> <p>Cible : 5</p>	Rapports d'activités	Année 1 : 3 Année 2 : 2
		<p>Indicateur 2.1.2 : Nombre de jeunes impliqués dans la surveillance des forêts sacrées</p> <p>Données de référence : 00</p> <p>Cible : 100</p>	Rapport	Année 1 : 80 Année 2 : 20
		<p>Indicateur 2.1.3 :</p>	Rapport	

	<p>Produit 2.2 : La promotion et la préservation des forêts sacrées renforcent la compréhension mutuelle des us et coutumes, la cohabitation culturelle et pacifique entre des jeunes des communautés autochtones, allochtones, et allogènes</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser 05 activités de valorisation du patrimoine culturel ; - Organiser des activités d'échanges culturels et tournois sportifs ; - Former les jeunes et les communautés riveraines des forêts sacrées sur la culture de la paix basée sur les valeurs endogènes 	<p>Indicateur 2.2.1 : Nombre de personnes sensibilisées sur la valorisation du patrimoine culturel Base de données : 00 Cible : 10 000</p> <p>Indicateur 2.2.2 : Nombre d'échanges culturels autour des forêts sacrées organisés Niveau de référence : 0 Cible : Au moins 01 échange par localité</p>	<p>Nombre de jeunes impliqués dans la surveillance des forêts sacrées</p> <p>Données de référence : 00 Cible : 100 Rapports d'activités</p>	<p>Année 1 : 7000 Année 2 : 3000</p> <p>Année 1 : 3 Année 2 : 2</p>
		<p>Indicateur 2.2.3 :</p> <p>Base de données : Cible :</p>	<p>Enquête/rapport</p>	
		<p>Indicateur 2.2.4 :</p> <p>Données de référence : Cible :</p>	<p>Rapport</p>	

Annex C: Liste de vérification pour le lancement du projet

Question	OUI	NON	Commentaire
1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	X		
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ? Veuillez attacher.	X		
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	X		
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ? Veuillez expliquer quand cela a été fait ou quand ce sera fait.	X		
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée ?	X		
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	X		
7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?	X		
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre les différentes agences bénéficiaires ?	X		
9. Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?		N/A	